

Une «chasse présidentielle» sur une parcelle payée par le contribuable dans le Vercors?

Par Thomas Pueyo Le 24 octobre 2021 à 10h28

La polémique est née de la sortie d'un militant écologiste [sur France Bleu Isère](#), en début de semaine. Jean-François Noblet, ancien conseiller environnement au conseil départemental de l'Isère à la retraite, s'y indignait de la réouverture de la chasse dans la réserve naturelle du Vercors.

« J'avais fait acheter par le département un espace de 4000 ha au sein la réserve en 1990. La chasse avait été interdite suite à des infractions », rappelle-t-il. Mais en mai dernier, le conseil départemental la réautorise, pour [réguler les cervidés](#). « Au moment du vote, une association de chasse pas encore constituée est enregistrée, poursuit le militant écologiste. Puis en juin, elle se révèle être l'Amicale des agents du département chasseurs de l'Isère. Le président du département Jean-Pierre Barbier (LR), lui-même chasseur, y est membre de droit et peut rejeter ou non les demandes d'adhésion à l'association. Cela ressemble étonnamment à une chasse présidentielle sur une parcelle payée par le contribuable... »

Une plainte pour diffamation en cours...

L'opposition départementale Union de gauche écologiste et solidaire s'empare du sujet et interroge Jean-Pierre Barbier sur d'éventuels privilèges. « Pour nous, la chasse est secondaire ici. Nous voulons surtout savoir qui vient chasser, et comment sont choisis les invités », précise Jérôme Cucarollo, élu du groupe.

Le Département s'est défendu via un communiqué : « Jean-François Noblet a tenu des propos diffamatoires. Le Département portera plainte. L'amicale de chasseurs du département a été créée car les associations de chasse riveraines n'étaient pas en mesure d'assurer le plan de chasse (...) ce n'est pas pour remettre au goût du jour une chasse présidentielle. » Lors de la séance publique de vendredi soir au conseil départemental, ce sujet explosif n'a pas été évoqué.